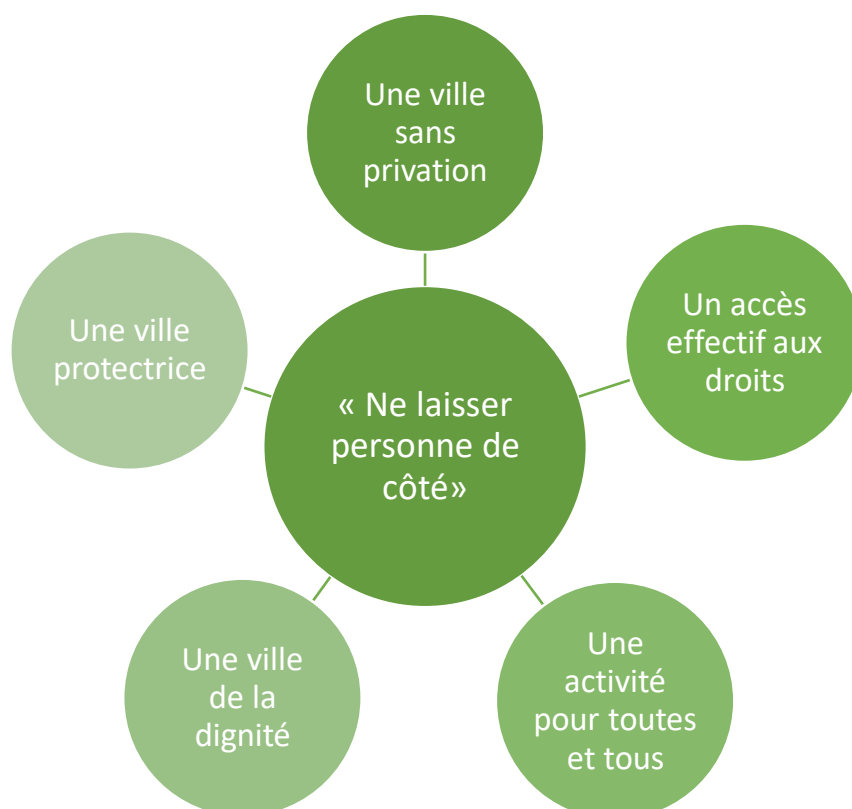


CAHIER 1

❖ Correction et réorientation (Modalité d'action)

- **"Ne laisser personne de côté"** : Prendre en charge les populations les plus vulnérables et intégrer systématiquement les enjeux de pauvreté dans les politiques publiques locales



I/ Les ambitions dans le cadre de l'Agenda 2030 local

L'exigence de ne laisser personne de côté est l'une des pierres angulaires du développement durable. Elle rappelle que la justice sociale, la solidarité et la dignité humaine doivent guider l'action publique. À Maromme, cette ambition prend une résonance particulière dans un contexte où près de 27 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté, et où un quart de la population réside dans un quartier classé en politique de la ville.

Lutter contre l'exclusion, c'est agir sur tous les fronts : la pauvreté monétaire, l'isolement, le mal-logement, les discriminations, le non-recours aux droits, mais aussi la perte de confiance, la stigmatisation et l'effacement des trajectoires individuelles. Cela exige une politique transversale, intégrée, qui place les populations vulnérables au cœur de l'action municipale.

Dans cette perspective, l'Agenda 2030 local de Maromme s'articule autour de six ambitions structurantes pour construire une ville inclusive, protectrice et équitable :

1. Maromme, ville sans privation extrême

La lutte contre la pauvreté commence par la garantie d'un accès effectif aux biens et services fondamentaux : se nourrir, se loger, se soigner. La ville s'engage à soutenir les dispositifs d'aide alimentaire, à combattre le sans-abrisme, à rénover l'habitat indigne et à permettre un accès digne à l'hygiène et aux soins pour tous.

2. Maromme, ville de l'accès effectif aux droits

Trop souvent, les personnes les plus en difficulté renoncent à faire valoir leurs droits, par manque d'information ou de soutien. La commune entend favoriser un accès simplifié et accompagné aux droits sociaux, juridiques et administratifs, en renforçant les permanences, les guichets d'accueil, et les dispositifs d'écrivains publics ou de médiateurs sociaux.

3. Maromme, territoire d'insertion et d'activité pour toutes et tous

L'emploi est un vecteur clé d'inclusion. La ville souhaite renforcer les parcours d'insertion professionnelle en créant, par exemple un service municipal de l'emploi et en mobilisant les entreprises locales autour de l'insertion. Les actions viseront aussi à lever les freins à l'emploi (garde d'enfants, mobilité, formation).

4. Maromme, ville du lien et de la dignité retrouvée

Les personnes en situation de grande précarité souffrent souvent d'isolement et de perte d'estime de soi. La commune entend soutenir les initiatives visant à restaurer le lien social, à valoriser les compétences, à encourager l'expression et la participation active à la vie de la cité.

5. Maromme, ville protectrice de toutes les fragilités

Handicap, vieillissement, maladies chroniques, violences... certaines situations exposent à une vulnérabilité accrue. Maromme souhaite proposer une protection renforcée pour ces publics, en facilitant l'accès aux services et en coordonnant les parcours d'accompagnement.

6. Maromme, ville de l'intégration systématique des enjeux de pauvreté

La lutte contre l'exclusion ne peut être cantonnée à l'action sociale. Elle doit infuser toutes les politiques municipales : urbanisme, culture, éducation, mobilité, numérique. Chaque projet communal devra être interrogé à l'aune de ses effets sur les plus précaires.

II/ Correspondance avec les ODD de l'Agenda 2030

La prise en charge des publics vulnérables et la lutte contre l'exclusion s'inscrivent pleinement dans l'esprit et la lettre des Objectifs de Développement Durable (ODD). À travers l'ambition de ne laisser personne de côté, la ville de Maromme répond directement à plusieurs finalités majeures de l'Agenda 2030, en particulier celles liées à l'égalité, à la justice sociale et à la réduction des inégalités structurelles.

ODD 1 – Pas de pauvreté

Objectif fondamental de cette fiche, il engage la ville à lutter contre toutes les formes de pauvreté : monétaire, alimentaire, énergétique, résidentielle. Cela suppose de garantir un accès effectif aux biens essentiels, de prévenir les situations de grande précarité et d'accompagner durablement les personnes en difficulté.

ODD 3 – Bonne santé et bien-être

La santé physique, mentale et sociale est un droit fondamental, souvent mis à mal dans les situations d'exclusion. Maromme agit pour développer l'accès aux soins, renforcer la prévention, lutter contre la souffrance psychique et accompagner les parcours de santé des plus fragiles.

ODD 5 – Égalité entre les sexes

Les femmes sont particulièrement exposées à la pauvreté, aux violences, à la précarité économique.

La ville promeut l'égalité réelle à travers des actions spécifiques en matière d'accès à l'emploi, à la formation, à la parentalité et à la sécurité.

ODD 10 – Réduction des inégalités

Cœur de cette ambition, cet objectif vise à réduire les écarts de revenus, d'accès aux droits, aux services, à l'éducation, à la santé ou à la participation. Il engage la ville à développer des politiques universelles à visée redistributive, tout en ciblant les publics les plus éloignés.

ODD 11 – Villes et communautés durables

Une ville inclusive et solidaire est une ville durable. Maromme s'engage à construire un territoire où personne ne reste à la marge, grâce à des politiques d'aménagement équitables, à des services de proximité accessibles et à des lieux de vie ouverts à toutes les générations.

ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces

L'accès au droit, à la citoyenneté, à une administration bienveillante et compréhensible est un levier essentiel contre l'exclusion. Maromme agit pour développer l'accessibilité des institutions, renforcer la médiation et favoriser l'implication des publics les plus vulnérables.

ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

La lutte contre l'exclusion sociale nécessite une mobilisation collective : institutions, associations, citoyens, entreprises. Maromme s'appuie sur un tissu partenarial fort pour construire des solutions partagées et durables au service de l'inclusion.

III/ Les leviers mobilisables

Pour faire de l'inclusion une réalité tangible à l'échelle locale, Maromme peut s'appuyer sur une diversité de leviers, à la fois institutionnels, sociaux, partenariaux et humains. Ces leviers doivent permettre de dépasser la logique de réparation pour engager une véritable transformation structurelle des politiques publiques.

- **L’ancrage territorial de l’action sociale** : C’est au plus près des habitants que les politiques d’inclusion doivent s’incarner. Les équipements de proximité (maisons de quartier, centres sociaux, accueils associatifs) sont les relais fondamentaux pour repérer les situations de vulnérabilité, orienter les personnes concernées et construire des réponses adaptées dans une logique de présence active.
- **La lutte contre le non-recours aux droits** : Le non-recours constitue une forme silencieuse de pauvreté. Pour y répondre, Maromme doit renforcer les dispositifs d’accompagnement (médiateurs sociaux, écrivains publics, permanences mobiles), simplifier les démarches administratives, numériser sans exclure, et former les agents à la bienveillance et à l’orientation active.
- **La sécurisation des parcours de vie** : L’exclusion naît souvent de ruptures non accompagnées : perte d’emploi, séparation, maladie, expulsion... Il s’agit donc de sécuriser les transitions en développant des dispositifs de prévention, d’alerte précoce, d’accompagnement personnalisé, mais aussi des réponses d’urgence adaptées et humanisées.
- **Le soutien à l’insertion professionnelle** : L’activité est un levier puissant d’émancipation. Maromme peut investir dans un véritable parcours local d’insertion, articulé entre formation, emploi aidé, clauses sociales, bénévolat valorisé, soutien aux mobilités et accompagnement renforcé. Cela suppose une coopération active avec les acteurs économiques du territoire.
- **La reconnaissance et la mobilisation des savoirs d’expérience** : Les personnes en situation de précarité ne sont pas que des bénéficiaires : elles sont détentrices de savoirs, d’expertises vécues, de ressources pour elles-mêmes et pour les autres. Intégrer leurs récits, leurs propositions et leur regard dans la conception des politiques publiques est un levier fort d’inclusion et d’efficacité.
- **L’évaluation sociale et participative** : Pour ajuster les politiques locales aux besoins réels, Maromme doit développer une culture de l’évaluation partagée. Cela passe par des indicateurs qualitatifs et quantitatifs (pauvreté, isolement, accès aux droits), des retours d’expérience croisés, et une capacité à faire évoluer les dispositifs en fonction des réalités du terrain.

IV/ Signification de « Ne laisser personne de côté »

Le principe de « **Ne laisser personne de côté** » ne renvoie pas simplement à une politique d'assistance : il exprime une vision exigeante de la société, fondée sur la justice sociale, la reconnaissance mutuelle et la dignité inconditionnelle de chaque être humain.

C'est un engagement collectif à faire société avec toutes et tous, sans exclusion ni relégation, en considérant que la pauvreté, la précarité ou la vulnérabilité ne doivent jamais être des fatalités.

Ce principe implique d'aller au-delà de l'urgence sociale ou de la réponse à court terme. Il invite à **penser l'inclusion comme une dimension transversale de toutes les politiques publiques**. Cela signifie :

- Ne pas tolérer les situations de privation absolue, et garantir un socle de droits fondamentaux pour tous.
- Mettre en place des dispositifs d'accompagnement global, qui prennent en compte les dimensions économiques, sociales, relationnelles et psychologiques de l'exclusion.
- Reconnaître les personnes en situation de précarité comme des sujets de droit, des citoyens à part entière, porteurs d'expertise et de propositions.

Dans le contexte local, ce principe résonne avec une acuité particulière. À Maromme, le taux de pauvreté dépasse les 27 %, et 25 % de la population vit dans un quartier prioritaire. Cette réalité sociale doit être regardée en face, non comme un stigmate, mais comme un appel à mobiliser l'ensemble de la collectivité pour **réduire les écarts, réparer les inégalités structurelles et donner à chacun une place dans la communauté**. Il ne s'agit pas seulement d'agir en direction des personnes pauvres, mais bien de **transformer collectivement notre manière de concevoir le vivre ensemble**, en créant des ponts, des liens et des espaces communs accessibles à toutes et tous.

« Ne laisser personne de côté », c'est aussi **agir sur les causes profondes de l'exclusion** : les inégalités d'accès aux droits, les discriminations systémiques, l'isolement, l'invisibilisation des parcours de vie. C'est refuser les logiques d'individualisation de la responsabilité sociale, qui font peser sur les personnes vulnérables la charge de leur propre exclusion. C'est redonner une voix à celles et ceux que l'on n'entend pas, et qui pourtant détiennent une connaissance précieuse du territoire et de ses dysfonctionnements.

Enfin, ce principe impose une transformation des pratiques administratives et institutionnelles. Il suppose de **former les agents à l'accueil inconditionnel**, de simplifier les démarches, de décloisonner les dispositifs, et surtout d'intégrer la parole des premiers concernés dans la définition des réponses publiques. Cela nécessite également de sortir d'une logique d'urgence permanente pour bâtir une stratégie de long terme, qui allie prévention, accompagnement, reconnaissance et mobilisation collective.

C'est dans cette approche systémique et participative que la Ville de Maromme inscrit son action, avec une ambition claire : **faire du « Ne laisser personne de côté » un moteur de transformation durable du territoire**, en plaçant la solidarité, la reconnaissance et la coopération au cœur du pacte local.

V/ Les engagements et les propositions d'actions

Réduire l'exclusion sociale et garantir à chacun une vie digne ne relève pas d'une simple déclaration de principe : cela suppose une mobilisation concrète, coordonnée et ambitieuse de l'ensemble des politiques publiques. Pour Maromme, « ne laisser personne de côté » signifie passer à l'action, sur tous les fronts, en ciblant les besoins spécifiques des personnes les plus vulnérables tout en rendant les politiques plus justes pour l'ensemble de la population.

Il ne s'agit pas uniquement de compenser les inégalités, mais d'agir sur leurs causes structurelles et de créer un environnement qui permette à chacun de s'émanciper. Cela nécessite des moyens, mais aussi une méthode :

- Des réponses de proximité, construites avec les habitants ;
- Une transversalité dans l'action publique (social, logement, emploi, santé, éducation...) ;
- Une gouvernance partagée avec les associations, les institutions et les premiers concernés.

Les engagements ci-dessous structurent la feuille de route de Maromme pour une inclusion durable :

Les engagements :

1. *Pour renforcer l'accès aux services sociaux et de proximité :*

- Créer des guichets d'accueil, accessibles, humains et bienveillant, afin de garantir une réponse adaptée, rapide et coordonnée aux besoins sociaux des habitants.
- Renforcer les coopérations avec les acteurs associatifs et départementaux pour une prise en charge globale et continue des personnes en situation de vulnérabilité, notamment par la mise en place de parcours de soutien partagés.

2. *Pour prévenir et agir contre la grande précarité :*

- Soutenir durablement les dispositifs d'aide alimentaire, d'hygiène et d'accès aux soins de première nécessité, en veillant à leur coordination et leur dignité d'accueil.
- Lutter activement contre l'habitat indigne par une politique d'identification, de rénovation et d'accompagnement social des locataires et propriétaires concernés.

3. *Pour favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi :*

- Maintenir et renforcer l'implantation locale des services d'emploi et d'insertion (Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi...), avec des permanences renforcées dans les quartiers.
- Organiser régulièrement des forums emploi "inclusifs" dédiés aux publics éloignés, co-animés par des professionnels, des bénévoles et des personnes concernées.

4. *Pour réduire les inégalités économiques et sociales :*

- Développer/maintenir les tarifs sociaux pour tous les services municipaux essentiels, afin de garantir un accès réel à l'offre publique, indépendamment des ressources.
- Mettre en place des aides ciblées et évolutives pour les familles modestes, tenant compte des spécificités locales : soutien scolaire, bons culture/sport, chèques énergie locale...

5. *Protéger les droits des enfants et des publics vulnérables :*

- Agir de manière transversale pour garantir l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les politiques publiques (logement, santé, sécurité, éducation, loisirs...).
- Renforcer l'accès à des soins adaptés, à des espaces éducatifs sécurisants et à des relais d'écoute pour les enfants et adolescents en situation de précarité.

6. *Lutter contre l'isolement social et les discriminations :*

- Développer des lieux et des événements favorisant la rencontre, la solidarité et la mixité, en impliquant les habitants dans leur conception et leur animation.
- Créer un dispositif de signalement, d'écoute et d'orientation pour les victimes de discriminations, accessible de manière confidentielle et gratuite.

Les propositions :

1. Pour améliorer l'accès aux droits et aux services essentiels :

- Créer une Maison des droits sociaux, espace ressource de proximité, rassemblant informations, accompagnement administratif, permanences juridiques et aide numérique pour les publics éloignés des institutions.
- Déployer un réseau de médiateurs sociaux et d'écrivains publics dans les quartiers prioritaires afin de lutter contre le non-recours, d'orienter efficacement et de créer un lien de confiance durable avec les habitants.
- Organiser des permanences mobiles (camions des droits, points de contact éphémères) pour aller à la rencontre des personnes en rupture avec les services publics, notamment les jeunes, les personnes âgées isolées ou les personnes sans domicile.
- Mettre en place des campagnes locales de sensibilisation multilingue, sous différents formats (affiches, vidéos, podcast), pour mieux faire connaître les droits sociaux, les aides existantes et les lieux ressources.

2. Pour soutenir l'insertion et le retour à l'emploi :

- Créer un service municipal de l'emploi pour assurer un accompagnement individualisé, rapproché et réactif.
- Créer un guichet municipal unique pour l'insertion socioprofessionnelle, intégré dans les maisons de quartier, combinant accompagnement personnalisé, orientation, formation et suivi renforcé.
- Développer des chantiers éducatifs et d'insertion à forte plus-value sociale et environnementale (rénovation de quartiers, projets de permaculture, recyclerie, entretien d'espaces naturels...), en lien avec les acteurs économiques locaux.
- Instaurer une charte d'engagement des entreprises du territoire pour favoriser les embauches inclusives, les stages de découverte pour les jeunes en décrochage et les clauses sociales dans les marchés publics.

3. Pour renforcer la solidarité locale et les liens sociaux :

- Lancer un programme de parrainage solidaire entre habitants (jeunes isolés et seniors, nouveaux arrivants et anciens du quartier, familles monoparentales et foyers accompagnants), accompagné d'une animation par des structures locales.
- Créer des relais tiers-lieux solidaires dans chaque quartier, ouverts à tous, favorisant l'accueil inconditionnel, l'accès à l'information, l'échange de savoirs et l'organisation d'activités collectives.
- Mettre en place une Journée de la dignité et des parcours invisibles, chaque année, valorisant les engagements, les combats et les réussites des personnes en situation de précarité.
- Soutenir la création d'ateliers partagés et intergénérationnels sur les savoir-faire, la mémoire des quartiers, la cuisine du monde, ou encore la réparation d'objets.

4. Pour valoriser les savoirs d'expérience et les talents cachés :

- Intégrer les personnes concernées dans des instances consultatives permanentes, pour coconstruire les politiques publiques à partir de l'expérience des habitants vivant la précarité.
- Mettre en place une galerie de portraits et de témoignages de la résilience, dans l'espace public et sur les supports numériques de la Ville, pour valoriser les trajectoires de vie, les engagements discrets et les talents invisibles.
- Proposer une bourse de micro-projets citoyens (réforme de la bourse « coup de pouce ») destinée à financer des initiatives locales portées par des habitants en insertion ou accompagnés par les structures sociales.

- Attribuer un label “Solidarité Maromme” aux associations, entreprises, établissements scolaires ou institutions qui s’engagent activement pour l’inclusion.

5. Pour rendre la ville plus accessible et inclusive :

- « Tester » l’accessibilité ressentie en réalisant un diagnostic participatif et évolutif de l’accessibilité des bâtiments publics, des services municipaux et de l’espace urbain, en impliquant les personnes concernées.
- Développer un réseau de transport solidaire, avec des trajets gratuits ou à très faible coût pour les personnes âgées, handicapées, ou en situation de grande précarité.
- Mettre en place un budget participatif dédié à la solidarité, permettant le financement de projets de quartier portés par et pour les habitants vulnérables.
- Créer un réseau d’ambassadeurs de l’inclusion, formés et accompagnés par la Ville, pour relayer l’information, écouter les besoins du terrain et mobiliser les habitants autour de projets solidaires.

Propositions à approfondir :

- **Créer une Université populaire de la transition inclusive**, ouverte à toutes et tous, sans condition de diplôme, proposant des formations gratuites sur les enjeux de société (logement, climat, numérique, égalité, droits sociaux...), animées par des professionnels, des habitants et des experts d’usage.
- **Mettre en place un Fonds d’initiatives habitantes pour la solidarité**, destiné à soutenir des projets émergents portés par les habitants en situation de précarité ou les collectifs citoyens solidaires.
- **Lancer une expérimentation “quartier 100 % dignité”**, dans un secteur pilote, en concentrant les efforts sur la coordination des services, la réduction du non-recours, l’aménagement urbain inclusif et la mobilisation citoyenne.
- **Créer un Observatoire local de la précarité et des inégalités**, associant chercheurs, travailleurs sociaux, associations et habitants pour produire

des données qualitatives et quantitatives utiles à l'évaluation et à l'amélioration continue des politiques publiques.